



## C'est voté ! (les points forts)

### Administration

- ✓ Motion en faveur du service public de l'éducation des enfants en Meurthe-et-Moselle.

### Finances

- ✓ Fixation des **taux d'imposition de la fiscalité directe locale 2024** :
  - Cotisation foncière des entreprises = 25,37 %
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties = 9,52 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 4,17 %
  - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 9,25 %
  - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : **(AJUSTEMENT)**
    - Communes d'Audun-le-Tiche et Villerupt = 12,56 %
    - Communes d'Aumetz, Boulange, Ottange, Rédange, Russange, Thil = 12,42 %
- ✓ Fixation du **tarif 2024 de la part incitative de la TEOM** (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) : 0,02130 € par litre **(AJUSTEMENT)**
- ✓ Fixation du **tarif 2024 de la part incitative de la TEOM pour les collectivités** : 0,01065 € par litre **(AJUSTEMENT)**
- ✓ Fixation du produit de la **taxe 2024 GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) à 121 300 € **(AJUSTEMENT)**

### Petite enfance

- ✓ Approbation du **projet de création d'une micro-crèche** au sein de l'écoquartier sur la ZAC de Cantebonne à Villerupt.

### Culture

- ✓ Subvention à l'association **Dream Show Prod** pour la création d'une comédie musicale.
- ✓ Subvention à l'association **Chassé-Croisé** pour la création d'un spectacle.
- ✓ Subvention à l'association **L'Atelier des Lutins** pour le projet de leur 10 ans.
- ✓ Subvention à l'association **M.I.H** pour le festival du court-métrage "Boite à Images!"
- ✓ Subvention à la **MJC de Villerupt** pour l'organisation des olympiades culturelles.
- ✓ Subvention à l'association **Noliprod** pour le film documentaire "Studio 16".
- ✓ Subvention à l'association **Sentier mémoire de Thil** pour le 80e anniversaire de la libération du camp de Thil.

### Énergies

- ✓ Approbation des **zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAENR)** à l'échelle de l'intercommunalité.